Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 033-213305352-20261007-DEL2026_87-DE

COMMUNE DE TRESSES 33370 – DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Tresses

Extrait du registre des délibérations
Conseil Municipal du 29 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 20 heures,
le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en mairie,
sous la présidence de Christian SOUBIE, Maire de Tresses.

Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal : 23 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29

Madame Annie MUREAU LEBRET procède ensuite à l'appel nominal des présents.

Prénom NOM	*Présent*	*Absent*	*Excusé avec procuration à*
Christian SOUBIE	X		
Christophe VIANDON		X	Christian SOUBIE
Annie MUREAU-LEBRET	X		
Armand BILLET	X		
Sylvie PINET	X		
Philippe DEFIANAS	X		
Christian DETRIEUX	X		
Pierre BAYER	X		
Martine LOTTIN	X		
Victoria MOTARD	X		
Philippe LEJEAN	X		
Natacha DARDAUD	X		
Gérald GARROUSTE		X	Annie MUREAU-LEBRET
Mathieu PILORGET	X		
Christelle OZDEMIR		X	Armand BILLET
Salah BEN MHENNI		X	Sami BEN AHMED
Aurélien SYLVESTRE	X		
Déborah BEZIN	X		
Floriane ROY	X		
Sami BEN AHMED	X		
Sara CHARLES	X		
Mathilde CUARTERO	X		
Alissa BESSETTES	X		
Dominique LACOUR		X	Sophie SAVINI
François FOURTON	X		
Sophie SAVINI	X		
Jean-Xavier BAZIN	X		
Ruth BABINGUI NDOUNDOU	X		
Eric DUBROC	X		

Nombre de présents : 24 - Nombre de procurations : 5 – Nombre de votants : 29

Le quorum étant atteint (24 présents, 5 procurations), Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00.

Monsieur Christian DETRIEUX est nommé secrétaire de séance.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 033-213305352-20261007-DEL2026_87-DE

Délibération n°2026-87
Délibération portant sur le règlement de prêt de vélos à assistance électrique (VAE) pour les tressoises et les tressois

La commune de Tresses a pour objectif de développer les mobilités actives sur son territoire et, en parallèle de la réalisation des aménagements du schéma vélo, souhaite mettre à disposition de ses habitants quatre vélos à assistance électrique (VAE).

Le prêt de ces quatre vélos électriques offre une nouvelle solution de déplacement, plus écologique, pratique et économique. Une initiative qui favorise les mobilités douces, réduit l'usage de la voiture et contribue à rendre notre territoire plus agréable, plus durable et plus accessible.

Afin de mettre en œuvre ce projet, il est proposé au conseil municipal d'approuver un règlement et une convention de prêt de vélos à assistance électrique pour les Tressoises et Tressois. Sous forme d'un appel à candidature critérisé, la commune mettra à disposition ces quatre vélos pour une durée de trois mois.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L2121-29,

Considérant qu'en parallèle de la mise en œuvre des aménagements du schéma vélo il est nécessaire de développer pratique du vélo pour continuer à réduire l'impact de la voiture individuelle et des émissions de gaz à effet de serre,

Considérant le projet de convention et règlement de prêt des vélos joint à la présente délibération,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Aurélien SYLVESTRE,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **APPROUVE la convention et le règlement organisant le prêt des vélos à assistance électriques aux tressoises et aux tressois**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions partenariales, leurs avenants le cas échéant, et tout document nécessaire à la mise en place de ce prêt de vélos.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Extrait certifié conforme. Au registre sont les signatures.

MAIRIE DE TRESSES ★ 33370 (GIRONDE) ★ R.F.

Christian SOUBIE,
Maire

Christian DETRIEUX
Secrétaire de séance

Acte publié le
08 OCT. 2026